



Puis je contraindre mon voisin à faire ses travaux

Par anne435

Bonjour,

Nous avons fait construire notre maison en même temps que notre futur voisin, nous avons signer au notaire comme quoi on l'autorisait à passer ses gaines eau edf france telecom enterré par acte notarié, notre voisin avait 1 an (stipulé sur l'acte notarié) pour faire les travaux, à ce jour il n'a toujours pas fait les gaines france telecom et elle sort sur mon terrain. Nous voulons nous cloturer et nous ne pouvons tjs pas à cause de ça.

D'autre part, il a crée son entrée et à dénaturé le terrain du coup sa terre de son entrée s'écroule chez moi.

Puis je le forcer à faire les travaux d'une part la gaines france telecom qui sort chez moi? et d'autre part

Merci de vos réponses

Par ESP

Bonjour

Vous pouvez agir par une saisine du conciliateur de justice, près le tribunal de proximité ou judiciaire.